Accusé de réception en préfecture
092-451576656-20261014-CA492026-DE
Reçu le 16/10/2026

Vallée Sud
HABITAT
Grand Paris

N° CA-49/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2026

Le 14 octobre 2026 à 15h30,

Les membres du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat "VALLÉE SUD HABITAT", dûment convoqués le 02 octobre 2026, se sont réunis en salle du 9ème étage au siège du Territoire Vallée Sud – Grand Paris, 28 rue de la Redoute à Fontenay-aux-Roses, sous la Présidence de Monsieur Yves COSCAS, Président de l'Office.

Étaient présents avec voix délibérative : Yves COSCAS, Lounes ADJROUD, Sandrine DANDRE, Patrick WIDLOECHER, Patrice RONCARI, Martine BAGDASSARIAN, Benoît DESCHAMPS, Jacqueline MINASSIAN, Sofia BELASKRI (à partir du point n°2), Christophe RENDU, Daniel PIEDDELOUP, Mauricette MERIGOT-DURBAN, Marcelle ABDELNOUR, El Miloud ZERIOUH, Sabine DIDELOT, Mohamed SANOGO.

Étaient absents excusés ayant donné pouvoir : Nadège AZZAZ à Lounes ADJROUD, Jean-Didier BERGER à Yves COSCAS, Christine QUILLERY à Sandrine DANDRE, Véronique DE LA TOUANNE à Martine BAGDASSARIAN, Anthony REYNAUD à Patrice RONCARI, Vincent GAUDIN à Jacqueline MINASSIAN.

Était présent avec voix consultative : Pierric SPERY, DRIHL 92.

Etaient absents avec voix délibérative : Michel VENEAU, Administrateur représentant les *collecteurs en cours de désignation par Action Logement Services.*

Assistaient également : Véronique ALBERT, Directrice Générale ; Lionel PIERE, Directeur des Finances ; Giuseppe ROMÉO, Directeur de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine ; Emilie ASTORG, Responsable de la Communication ; Audrey ADHOUH JAMGOTCHIAN, Assistante de la Direction Générale ; Annabel SANCHEZ-GYGI, Assistante Polyvalente ; Claire GERAUD, Responsable Contrats d'exploitation / Maintenance ; Thibaut COZ, CELLANCE.

Objet : Convention de mise à disposition de la fosse à déchets verts.

N° CA-49/2026

VALLEE SUD HABITAT

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 OCTOBRE 2026

DÉLIBERATION

Objet : Convention de mise à disposition de la fosse à déchets verts.

Le Conseil d'Administration,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation,

Vu le Règlement Intérieur du Conseil d'Administration qui autorise le Directeur Général à passer tous actes et contrats au nom de l'office et le représente dans les actes de la vie civile.

Considérant que le service espace vert de l'Office a besoin d'un lieu de dépôt des déchets verts collectés à la suite à l'entretien des espaces verts situés sur ses zones de résidences.

Considérant qu'il s'est rapproché du syndicat intercommunal du cimetière de Clamart afin de pouvoir utiliser la fosse à déchets du cimetière.

Les parties ont établi une convention de mise à disposition de la fosse du cimetière de Clamart autorisant ce dépôt et fixer un tarif à 108 euros la tonne.

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

Autorise la Directrice Générale à signer une convention de mise à disposition de la fosse à déchets verts avec le syndicat intercommunal du cimetière de Clamart.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat « VALLEE SUD HABITAT ».

Le Président,
Maire de Clamart,
Président du Territoire
Vallée Sud – Grand Paris,

Yves COSCAS

Vu pour être certifiée conforme à l'original
Reçue en Préfecture le 16 octobre 2026
Certifiée exécutoire le 20 octobre 2026
Publiée ou notifiée le 20 octobre 2026
Par application de la loi du 22 juillet 1982

Véronique ALBERT
Directrice Générale